



Projet Associatif - OGFA

14/04/2016  
Version 3

# OGFA

## Organisme de Gestion des Foyers Amitié

Association gestionnaire des activités

# Projet associatif

2015 – 2020

Mise à jour du 11 avril 2016

## Sommaire

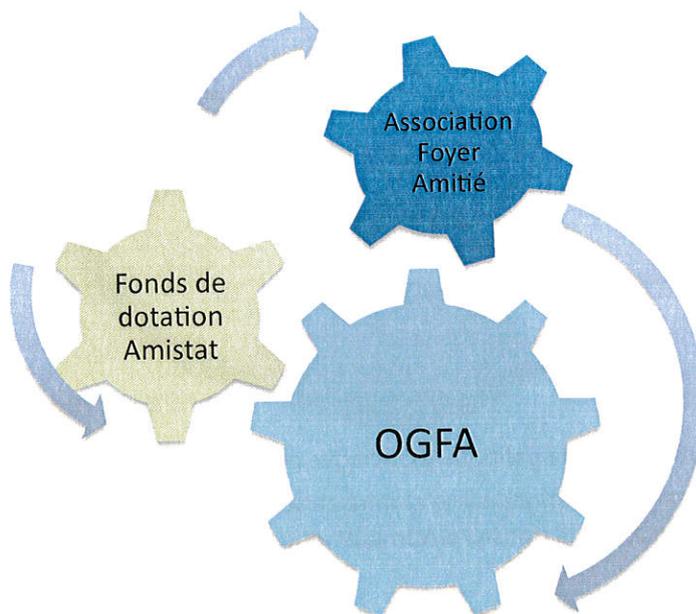
PARTIE 1 .....	3
L'OGFA, au sein du trinôme associatif « les Foyers Amitié » .....	3
Un projet associatif : pour qui, pour quoi ? .....	4
Notre fonctionnement associatif .....	4
Séparation du domaine associatif et des services de l'OGFA.....	4
Quelques repères de notre histoire... ..	5
Quelques clés de lecture de l'évolution de l'OGFA.....	5
Quelques chiffres clés en 2015.....	6
Une organisation multi-sites en 7 pôles .....	7
PARTIE 2 .....	8
Nos valeurs .....	8
Nos missions .....	9
Les personnes accueillies ou accompagnées ? .....	10
Les modes de financement de l'OGFA : .....	10
Les métiers de l'OGFA .....	11
La politique partenariale de l'OGFA .....	12
Les bénévoles : un atout majeur pour l'OGFA .....	12
PARTIE 3 .....	13
Orientations pour les années 2015 à 2020 .....	13
PARTIE 4.....	14
Les modalités de suivi, d'évaluation et d'actualisation du projet.....	14
ANNEXES .....	15
Présentation synthétique des établissements .....	15
Glossaire.....	15

## PARTIE 1

### L'OGFA, au sein du trinôme associatif « les Foyers Amitié »

Les **Foyers Amitié** constituent un ensemble associatif de solidarité.

Leur mission est d'accueillir toute personne en difficulté en vue de l'aider à reconquérir sa dignité et son autonomie, à partir d'un accompagnement médico-socio-éducatif et éventuellement d'un hébergement ou d'un logement.



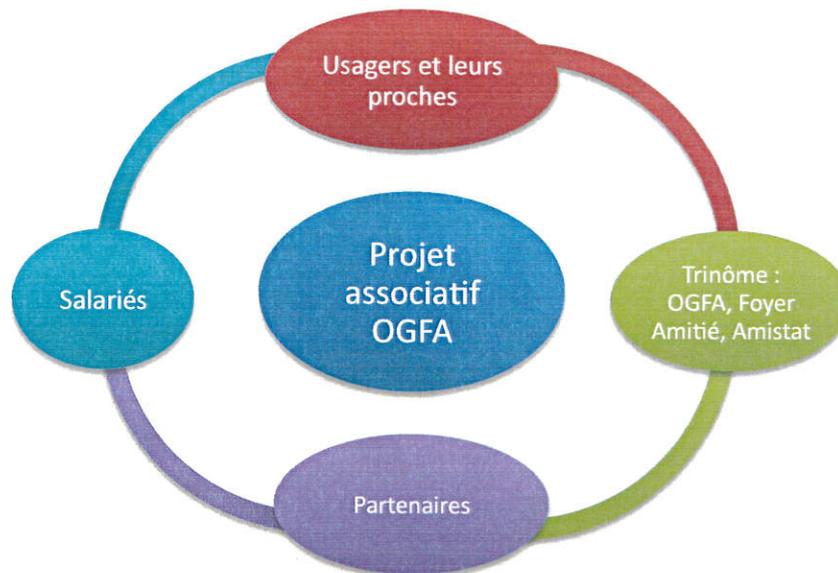
- **OGFA** assure les actions sur le terrain auprès des usagers : hébergement, intermédiation locative et accompagnement médico-socio-éducatif.
- **Association Foyer Amitié (AFA)** est la structure de gestion foncière et immobilière. Elle assure la maîtrise d'ouvrage des programmes bâtis.
- **Fonds de Dotation Amistat** est la structure de mobilisation des ressources (matérielles, financières et humaines). Elle peut recevoir dons, donations et legs.

## Un projet associatif : pour qui, pour quoi ?

Le projet associatif permet à l'association de :

- fixer son cadre de fonctionnement,
- préciser ses valeurs, ses buts et modes d'organisation.

Il concerne toutes les parties prenantes des Foyers Amitié :



Le projet associatif énonce la politique associative pour les 5 ans à venir.

Ce projet associatif a été élaboré par le comité stratégique (administrateurs et direction de l'OGFA), puis présenté et validé par le Conseil d'Administration le 27 avril 2016.

## Notre fonctionnement associatif

L'association OGFA est composée d'un petit groupe d'adhérents, personnes physiques ayant une sensibilité sociale et une expérience associative, qui sont cooptées.

La gouvernance associative est simplifiée : le conseil d'administration se réunit chaque trimestre. Il est l'instance « politique ». Il intervient dans la définition des orientations globales de l'OGFA, la stratégie de financement, les relations avec les partenaires, le lancement de nouveaux projets ou services. Les salariés sont représentés au CA.

Depuis quelques années, l'assemblée générale est rendue publique. Nos partenaires sont très nombreux à y être présents. C'est l'occasion de présenter un bilan de l'année écoulée et nos orientations pour l'année à venir.

Des commissions spécialisées peuvent être constituées selon les besoins : communication externe, bénévolat, bâti, chantiers solidaires...

Une réunion mensuelle des présidents des 3 associations membres du trinôme associatif (OGFA + Foyer Amitié + Amistat) permet de faire le point sur les projets bâtis.

## Séparation du domaine associatif et des services de l'OGFA

Les administrateurs sont garants du projet associatif. Ils n'interviennent pas dans la vie des services.

Les professionnels, en premier lieu, la direction, sont garants et acteurs des projets de service.

Une réunion mensuelle entre la présidence et la direction de l'OGFA permet d'effectuer un suivi des grands domaines et chantiers.

## Quelques repères de notre histoire...

Le Foyer Amitié a été créé au début des années cinquante par l'Abbé Hourcq, aumônier diocésain du service d'action sociale.

Ce foyer a d'abord hébergé des « filles-mères », puis au début des années 80, a créé un accueil de nuit dans l'immeuble de la rue Messin à Pau.

En 1985, l'association s'est scindée en deux : l'Association Foyer Amitié (association de gestion foncière et immobilière), et l'association OGFA (l'association gestionnaire des activités socio-éducatives).

Après une soixantaine d'années d'expérience, ces 2 associations sont devenues des acteurs reconnus de la société civile ; elles jouent un rôle non négligeables sur l'agglomération paloise.

Cette maturité et cette notoriété ne doivent cependant pas figer notre « utopie associative » : nous devons garder intacte notre capacité à nous révolter face aux injustices et aux phénomènes d'exclusion que crée notre société et à monter des actions de solidarité pour y répondre.

### **Quelques dates clés :**

- 1951 : création du Foyer Amitié
- 1985 : agrément comme Centre d'Hébergement
- 1992 : réduction du collectif et ouverture de l'accueil individuel
- 1994 à 99 : ouverture de la crèche, création du SAO, de la Ferme St Joseph, aménagement en CHRS de la Résidence Marianna,
- 2002 à 2010 : création du CADA avec accueil de demandeurs d'asile, ouverture de la Villa Phœbus en partenariat avec le CHP, ouverture du Phare et transfert du SAO, création de Lits Halte de Soins Santé, de la Résidence Accueil des Vallées, du SAMSAH
- 2009 : lancement de la démarche qualité OGFA, mise en place d'une nouvelle organisation de création des structures sociales, médico-sociales, sanitaires, par réponse à Appel d'Offre.
- depuis 2010 : habilitation pour la gestion du SIAO Béarn, d'un Lieu de rencontre médiatisé (LAPE), développement du « Phare », plateforme socio sanitaire avec prestations de soins (cabinet dentaire, consultations et soins hospitaliers ...), augmentation de la capacité de la crèche, développement du pôle migrants qui passe à plus de 200 places, développement de l'Hébergement d'urgence (45 places), développement des partenariats conventionnés avec le Conseil départemental, la commune de Pau, l'Hôpital général.

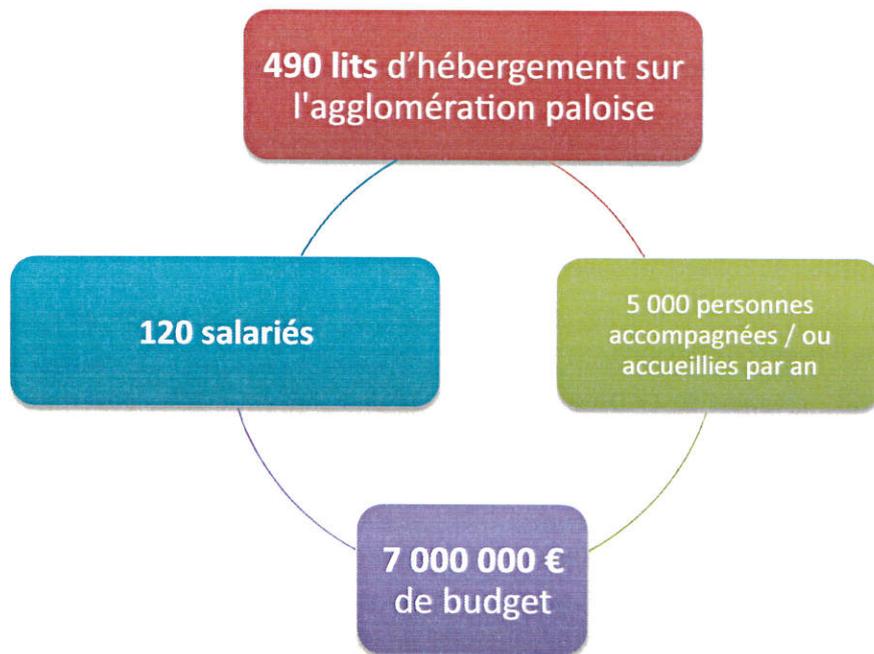
## Quelques clés de lecture de l'évolution de l'OGFA

- ➔ Au fil des années, nos conceptions et nos approches sociales ont évolué vers :
  - la prise en compte de la monoparentalité,
  - le développement de l'approche individualisée,
  - la protection de la personne, la lutte contre les violences, l'exercice de la parentalité, etc.
  - des approches de plus en plus globales, de type « médico-psycho-sociales »
- ➔ Les publics accueillis ont eux aussi évolué : « filles mères », personnes en précarité, demandeurs d'asile, malades psychiques stabilisés...
- ➔ Evolution des méthodes de travail : on passe de l'assistantat à des méthodes d'accueil et d'accompagnement individualisées.

- Le professionnalisme des équipes se développe pour proposer des services et prestations appropriées dans le cadre d'une approche multidimensionnelle : hébergement/logement, accompagnement éducatif, prise en charge sanitaire...
- Les approches par projet sont généralisées (projet associatif, projet de services, projets individualisés).

### Quelques chiffres clés en 2015

L'OGFA, c'est, entre autres...



## Quelle organisation ?

Une organisation multi-sites en 7 pôles (19 services et dispositifs) avec un champ d'action sur les Pyrénées-Atlantiques

### **Pôle Castilla**

accompagnement  
protection de l'enfance  
et de la famille

### **Pôle Phare**

plateforme multi  
partenariale de veille  
sociale et sanitaire

### **Pôle Saint Joseph**

hébergement  
d'urgence et de jeunes  
et personnes isolées

### **Pôle administratif**

### **Pôle Messins**

accueil, hébergement  
et intégration des  
personnes migrantes

### **Pôle Les Roses**

logement, accompagnement  
et intégration des personnes  
souffrant de handicap  
psychique

### **Pôle Marianna**

inclusion sociale des  
personnes isolées

*L'organigramme détaillé des services est décrit en annexe.*

## PARTIE 2

### Nos valeurs

L'OGFA est une association de **solidarité et de philosophie humaniste**. Elle agit dans le respect de ses valeurs.

#### L'accueil inconditionnel

- L'association cherche une réponse adaptée aux besoins des personnes. Elle refuse toute forme de discrimination et met en œuvre un principe d'accueil de tout humain quelle que soit sa situation

#### Laïcité

- La laïcité est un instrument de cohésion sociale et un engagement contre toute forme de discrimination. Elle porte des objectifs indissociables : liberté de conscience et d'expression, égalité des personnes indépendamment de toute considération de croyance, de sexe ou d'origine.

#### Ancrage territorial

- L'action de l'association porte avant tout sur un accompagnement de proximité au travers d'un développement local et développe un maillage territorial sur le département.

#### Humanisme

- L'association affirme son attachement primordial à la personne, à son épanouissement et à son autonomie.

#### Respect de la dignité et du libre choix

- Chaque personne est singulière, et doit être respectée dans sa dignité et son intégrité, sans jugement. Le respect implique la confiance dans sa capacité à grandir, à progresser, à se construire, à s'émanciper, à apprendre, à conquérir son autonomie, à exprimer ses talents, à en acquérir de nouveaux et à être actrice de sa propre vie.

#### Solidarité

- La solidarité est un lien « fraternel », une valeur sociale qui unit le destin d'individus les uns aux autres. Elle induit un comportement d'entraide réciproque au sein d'un groupe de personnes qui sont moralement liées les unes aux autres.

Nous accueillons donc **toute personne, sans discrimination ou condition, en vue de l'aider à maintenir ou reconquérir sa dignité et son autonomie maximum**. Nous incitons les personnes accueillies à se reconstruire et à redevenir dans la mesure du possible, actrices de leur propre vie.

## Nos missions

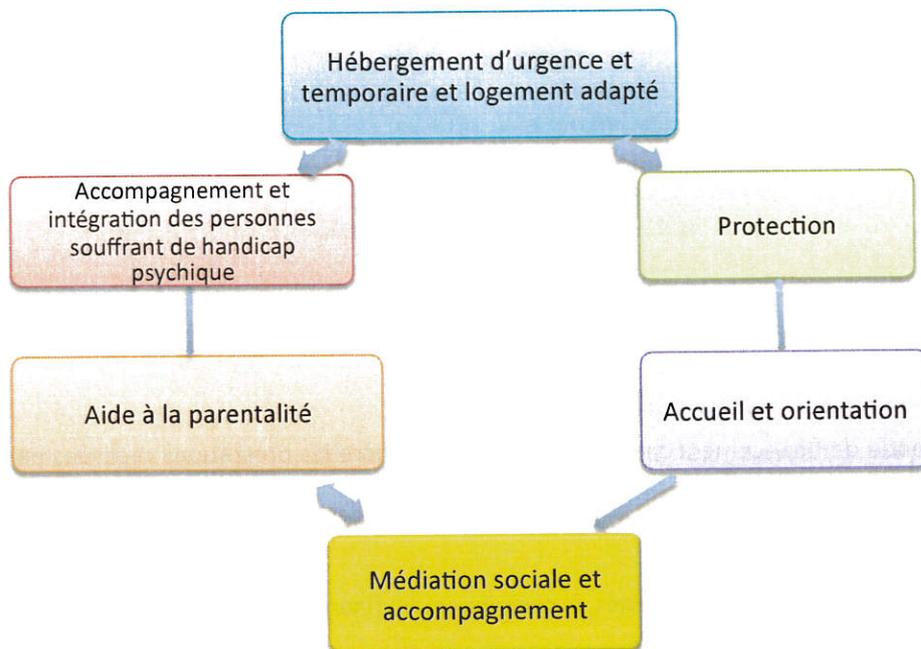
L'OGFA vise à remplir plusieurs types de missions :

1. des missions réglementaires comme « opérateur de politique publique » en matière d'hébergement et d'accompagnement médico-socio-éducatif, dans le cadre des conventions signées, selon les cas, avec l'Etat, l'Europe, le Département et les Collectivités locales.
2. des missions associatives qui découlent de son projet associatif.

L'OGFA exerce aussi :

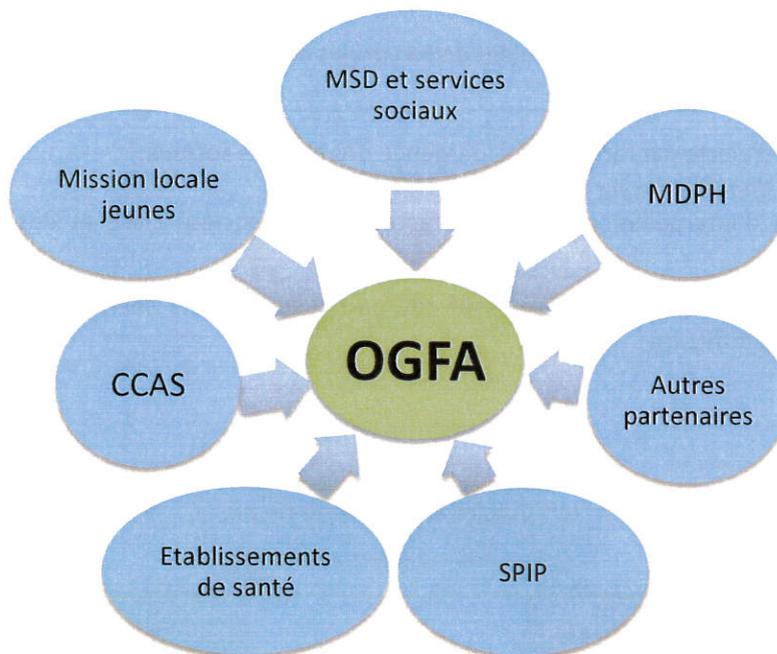
- une fonction d'alerte par rapport à l'émergence des besoins sociaux.
- une fonction de réflexion sur les réponses à leur apporter.
- une fonction d'interpellation des autres acteurs de la société civile et des autorités de tutelles.

L'OGFA offre sur l'agglomération paloise (sauf cas particulier), divers services aux populations précaires ou en grande difficulté :



### Les personnes accueillies ou accompagnées par l'OGFA

Les personnes sont orientées vers l'OGFA par de multiples partenaires : Mission locale Jeunes, MSD (Maisons de la Solidarité Départementale), CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), établissements de santé, services sociaux, SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation), MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)...



### Les modes de financement de l'OGFA

- Le mode de financement majeur de l'OGFA rémunère les prestations réalisées par les services, en tant « qu'opérateur de politique publique ». Ce financement est maintenant le plus souvent délivré à la suite d'appels à projets. Les financeurs majeurs sont l'Etat et le Département et les communes.
- Les usagers sont aussi amenés à contribuer au financement : loyers, frais de participation, crèche...
- Il existe aussi des recettes « non conventionnelles » privées pour des projets ponctuels, financés par des fondations : actions pour l'éducation à l'alimentation, la parentalité...

L'OGFA s'efforce en permanence de diversifier ses sources de financement.

## Les métiers de l'OGFA

Pour réaliser ces missions, l'OGFA développe des savoir-faire qui peuvent être transversaux pour accompagner des personnes en difficulté tout au long de leur vie :

Héberger et loger

Prévenir, éduquer,  
aider dans les  
gestes de la vie  
courante

Soutenir la  
parentalité,  
conseiller

Organiser une  
prise en charge  
sanitaire

Insérer (dans  
l'emploi et la cité)

Les professionnels de l'OGFA disposent de qualifications variées, dans les domaines de l'encadrement, l'éducatif, le social, le sanitaire, la direction et la gestion, les services généraux...

Ainsi, l'OGFA emploie, directement ou par des mises à disposition de ses partenaires des :

- chefs de service,
- éducateurs(trices) spécialisé(e)s, moniteurs éducateurs, CESF (conseillère en économie sociale et familiale)...
- assistant(e)s de service social, TISF (techniciens de l'intervention sociale et familiale),
- infirmiers,
- maîtresses de maison,
- comptables, secrétaires,
- ouvriers, agents d'entretien,
- puéricultrices, éducatrices jeunes enfants,
- AMP (aide médico-psychologique)...

## La politique partenariale de l'OGFA

L'OGFA développe une politique dynamique de partenariats.

2 types de partenariats existent :

1. Le partenariat pour réaliser des programmes d'activités en commun et apporter des réponses concertées à des problématiques globales : hébergement, prise en charge médicale, accompagnement social, et quand c'est possible insertion professionnelle. Parmi ces partenaires, on peut citer le Centre Hospitalier des Pyrénées, le Centre Hospitalier Général, l'Estanguet, le CCAS de Pau, Aides, le CD64.

Une trentaine de partenariats sont actifs, le plus souvent concrétisés par une convention.

2. Et le partenariat associatif, qui a pour but de tisser des liens entre instances associatives.

Soulignons les liens puissants et confiants, confirmés avec plusieurs d'entre eux en 2015 :

- renouvellement de la convention avec le CHP
- signature de la 1<sup>ère</sup> la convention cadre avec le Conseil départemental 64
- signature des conventions cadre avec le CCAS de Pau et la CPAM

## Les bénévoles : un atout majeur pour l'OGFA

L'OGFA affirme que bénévoles et professionnels, loin de se concurrencer, ont pour vocation de s'enrichir mutuellement.

Trois types de bénévolat existent à l'OGFA :

- les bénévoles, membres du Conseil d'administration, pour faire vivre l'association
- les bénévoles chargés de missions associatives : bâti, bénévolat, communication...
- les bénévoles intervenant aux côtés des professionnels dans des activités destinées aux usagers : accueil au Phare, coiffeur, dentistes, informatique, soutien scolaire...

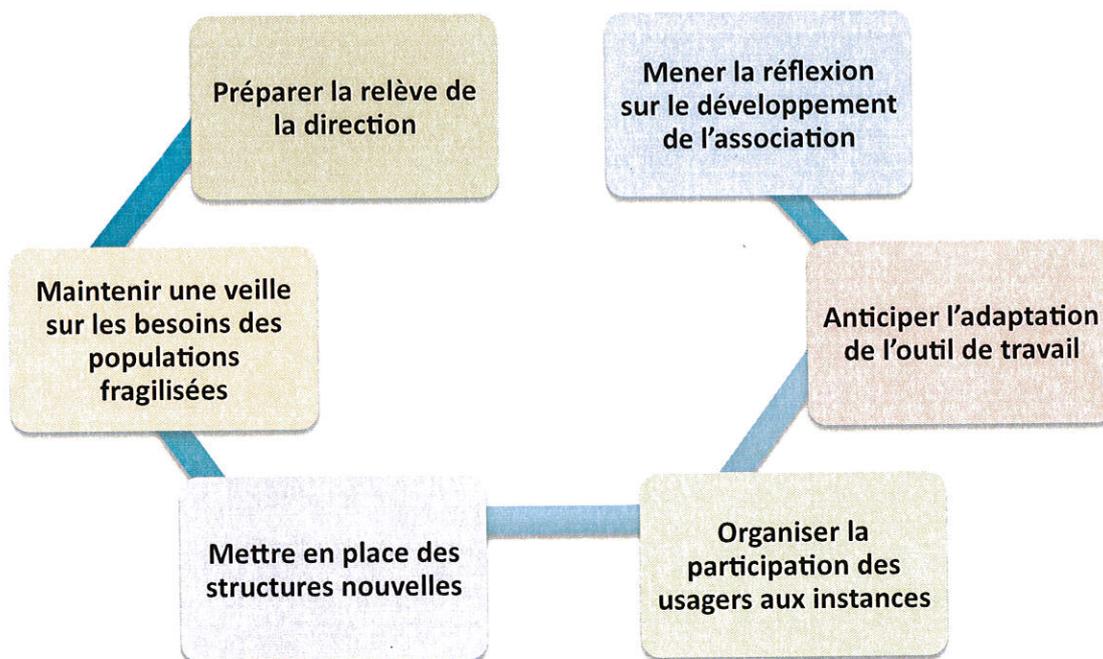
Quel que soit son rôle au sein de l'association, chaque bénévole manifeste sa solidarité et ses liens en humanité avec les personnes qui sont accueillies dans les services de l'OGFA.

## PARTIE 3

### Orientations 2015 à 2020

Afin de maintenir ses valeurs à l'œuvre et continuer à répondre aux besoins, l'OGFA a défini ses orientations pour les années 2015 à 2020 :

1. Préparer la relève de la direction
2. Maintenir une veille sur les problématiques et besoins des populations fragilisées
3. Poursuivre les actions dans le domaine médical et socio-sanitaire en mettant en place des structures nouvelles suite à des appels à projets
4. Mener une réflexion sur le développement de l'association (fusion, absorption, rapprochement, intégration d'une fédération ?)
5. Anticiper l'adaptation de l'outil de travail (en particulier en fonction des obligations réglementaires, et en adaptant les bâtis à l'évolution des besoins des populations)
6. Organiser la participation des usagers aux instances politiques de l'association



## PARTIE 4

---

### Les modalités de suivi, d'évaluation et d'actualisation du projet

Le comité stratégique se réunira une fois par an pour :

- Evaluer l'avancée des projets associatifs et faire état de la mesure des écarts
- Emettre des propositions d'adaptation compte tenu de l'évaluation et de l'évolution du contexte,
- Un point d'étape à mi-parcours sera proposé avec les partenaires du trinôme pour recueillir leur perception de l'action et des nouveaux besoins.

Les indicateurs servent à mesurer l'atteinte des objectifs formulés. Ainsi, il est proposé la constitution d'un tableau de bord associatif visant à suivre les projets associatifs. Celui-ci récapitule un nombre restreint d'indicateurs permettant une lecture et devant aider à la décision.

## ANNEXES

### Présentation synthétique des établissements

#### Carte des implantations ou des Zones d'Intervention à venir

### Glossaire

AEMO : Aide Educative en Milieu Ouvert  
ARS : Agence Régionale de Santé  
CAMSP : Centre d'Action Médicosocial Précoce  
CADA : Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile  
CCAS : Centre communal d'Action sociale  
CHP : Centre Hospitalier des Pyrénées (hôpital psychiatrique)  
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie  
CVS : Conseil de la Vie Sociale  
CD : Conseil départemental  
DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale  
ETP : Equivalent Temps plein  
GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences  
FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé  
IM Pro : Institut Médico-professionnel  
LAM : Lieu d'accueil médicalisé  
MAS : Maison d'Accueil Spécialisée  
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées  
MSD : Maison de la Solidarité Départementale  
OGFA : Organisme de Gestion des Foyers Amitié  
RASED : Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficulté  
SAMSAH : Service d'Accueil Médicalisé  
SAO : Service d'Accueil et d'Orientation  
SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale  
SESSAD : Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile  
SIOE : Service d'Investigation et d'Orientation Educative  
SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

## Conseil d'Administration

25/11/15

### DIRECTION

#### Services Administratifs

Secrétariat

Comptabilité - RH

Qualité - Gestion des risques

#### Services Généraux

Maîtrise de maison

Cuisine

Entretien des locaux

#### Services mutualisés

#### PÔLE CASTILLA

34 Av. Henri IV  
JURANCON

#### PÔLE PHARE

3 Rue de Sévigné  
PAU

#### PÔLE MARIANNA

23 Av G. Pliocabus  
PAU

#### PÔLE MESSINS

5 Rue des 3  
Frères Bernardac  
PAU

#### PÔLE ST JOSEPH

209 Bd Com. Salé  
PAU

#### RESIDENCE LES VALLEES

35 Rue du 14 juillet  
PAU

#### SAMSAH

2 Av Henri IV  
JURANCON

#### CHRS

70 places

#### CHU

9 places

#### LAPE

#### Crèche

1, 2, 3 soleil  
28 places

#### SIAO-115

« Le PHARE »  
Plateforme  
partenaire

- Accueil de jour
- Cabinet dentaire
- Equipe mobile (en partenariat avec le CCAS)
- PASS en psychiatrie
- CAARUD

#### CHRS MARIANNA

25 places

#### LHSS

7 places

#### Maison Relais

15 places in situ  
20 places diffus

#### HUDA

64 places

#### CADA

100 places

#### Dispositif d'intégration

20 places

#### Accueil Temporaire

Service de l'Asile  
30 places

#### Ferme St Joseph

10 places

#### Logement adapté

10 places

#### CPIHU AJIR/OGFA

36 places

#### TAPAJ

(CED Béarn  
Addition-Ville de Pau-APS-OGFA)

#### Résidence Accueil

40 places

#### Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

30 mesures